



## La maison de l'entreprise du Burkina Faso

Création d'entreprise / Créer une société locale / Enregistrement physique d'une société locale / Créer une société détenue majoritairement par des burkinabé

### 7 | Dépôt du dossier

#### Où devez vous aller ?



#### Entité en charge

#### **Maison de l'Entreprise du Burkina Faso**

32 Avenue de Lyon 01, Ouagadougou  
BP 379  
Tel: +226 25 39 58 10 /  
+226 25 39 58 11  
Courriel: info@me.bf  
Directions: Google maps

#### Service concerné

#### **Service Central de la Direction de la Facilitation des Affaires**

Lun: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Mar: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Mer: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Jeu: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Ven: 07:30 - 12:30, 13:30 - 16:30

#### Personne en charge

#### **KALMOGO/ OUEDRAOGO ASSIETOU**

Conseillère en formalités d'entreprise  
Tel: + 226 25 39 58 10 /  
+ 226 25 39 58 11  
Courriel: kalmogo.assietou@me.bf

#### Qu'allez vous obtenir ?

1. Rendez-vous

## Que devez vous fournir ?

1. Ticket de dépôt CEFORE
2. Copie simple de la CNIB (copie simple)
3. Formulaire M1 de déclaration d'ouverture d'une personne morale ou succursale de société étrangère (4 originaux)  
Ces formulaires doivent être remplis et signés par un des dirigeants de la société ou par le mandataire
4. Formulaire d'acte de dépôt au Registre de commerce (2 originaux)  
Ces formulaires doivent être remplis et signés par un des dirigeants de la société ou par le mandataire
5. Déclaration sur l'honneur (original)  
La déclaration doit être remplie et signée par chacun des dirigeants de la société attestant que ce dernier n'a jamais fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté.  
Attention : le demandeur doit présenter un extrait de casier judiciaire au CEFORE dans un délai de 75 jours maximum.
6. Contrat de bail à usage commercial enregistré aux impôts (copie simple)
7. Statuts de la société (4 originaux)
8. Procès verbal de l'assemblée générale constitutive (original)
9. Déclaration de régularité et de conformité (original)  
La déclaration doit être signée par le ou les associés de la société
- ou Déclaration de souscription et de versement du capital (original)  
Cette déclaration est nécessaire dans le cas où le capital est en numéraire.  
Elle doit être signée par le ou les associés
10. Attestation de dépôt de capital (original)  
ou Contrat d'apport en nature (original)  
Ce contrat est nécessaire dans le cas où le capital social est en nature.  
Les factures justifiant alors ces biens matériels doivent être signées au nom de la société, et jointes au contrat d'apport.
11. Fiche de visite de site visée par le service des impôts dont relève l'entreprise (original)  
Cette fiche atteste de la visite de site par le service des impôts

En plus, si la société est majoritairement détenue par un ou des étranger(s):

1. Accusé de réception de la demande d'Autorisation d'Exercer le Commerce (AEC) (original)

## Combien de temps ça dure ?

**File d'attente:** Max. 30mn

**Temps au guichet:** Min. 5mn - Max. 20mn

## Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Acte uniforme révisé portant sur le droit commercial général  
Articles 35, 4546, 47a14, 63a13
2. Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE  
Articles 22, 76, 97, 390-397
3. Décret n° 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/ MTEJ du 21 juin 2005 portant création des CEFORE  
Articles 3, 20-28
4. Arrêté inter-ministériel N°2017-0503/MCIA/MJDHPC/MINEFID portant sécurisation du Régistre du Commerce et du Crédit Mobilier

Le formulaire d'acte de dépôt au Registre de commerce est demandé par le Centre de formalités des entreprises pour immatriculer la société au Registre de commerce. C'est un accusé de réception qui devrait en principe être délivré par le Greffe (art. 50 de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général)

## Bon à savoir

La possibilité de fournir les factures d'eau ou d'électricité et tout autre document qui justifie l'adresse cadastrale du siège de la société encours de création en lieu et place du contrat de bail enregistré aux impôts a été admise par une circulaire ministérielle du Ministre de la justice et par décision de la Direction Générale des Impôts.



Formulaire de renseignement P1

## En cas de recours : Maison de l'Entreprise du Burkina Faso



### Entité en charge

#### Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

32 Avenue de Lyon 01, Ouagadougou  
BP 379  
Tel: +226 25 39 58 10 /  
+226 25 39 58 11  
Courriel: info@me.bf  
Directions: Google maps

### Service concerné

#### Service Central de la Direction de la Facilitation des Affaires

Lun: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Mar: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Mer: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Jeu: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00  
Ven: 07:30 - 12:30, 13:30 - 16:30

### Personne en charge

#### SABA Nafissatou

Chef du Service central de la Direction de la Facilitation des Affaires  
Tel: +226 25 39 58 10 /  
+ 226 25 39 58 11  
Courriel: nafissatou.saba@me.bf



Entité en charge: *Direction de la Facilitation des Affaires*  
Certifié par: *Mme la Directrice*  
Date/Signature: *19/08/2021* 